

Questions orales

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, à mon avis, le ministre a déjà porté préjudice aux audiences publiques en déclarant qu'il s'agit d'un projet important pour le Québec et en laissant entendre qu'il allait être réalisé.

Le projet de la baie James a déjà commencé à nuire aux Cris et aux Inuit. Des sentiers de piégeage ont été inondés, des oiseaux migrateurs ont été déroutés, des poissons ont été empoisonnés au mercure et même les belugas de la baie d'Hudson ont été touchés.

Si un projet de construction de barrage avait produit pareils effets sur Montréal ou Québec, on aurait crié au scandale partout au Canada et le ministre aurait annulé le projet avant même que l'énoncé des incidences environnementales n'ait été ébauché.

Compte tenu de l'impact grave qu'aura, on le sait, ce projet, le ministre exercera-t-il son pouvoir afin de faire annuler le projet de Grande-Baleine avant que ne soit entrepris le processus d'évaluation environnementale?

[Français]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il y a des gens qui ont un biais et un préjugé contre l'environnement. Il y en a aussi qui ont un biais et un préjugé contre le développement et la création d'emplois. Et mon collègue est un de ceux qui ont un biais contre la création d'emplois au Canada et le développement du pays. Monsieur le Président, nous sommes un gouvernement qui a adopté comme attitude de pratiquer le développement durable, ce qui veut dire que nous allons harmoniser le développement du pays avec la promotion de l'environnement. C'est ce que nous faisons partout au pays, et nous sommes totalement convaincus que nous allons devoir et que nous ferons en sorte que dans le cas du projet de Grande-Baleine, il y aura le plein exercice des pouvoirs du gouvernement fédéral et la pleine prise en charge de sa juridiction, pour s'assurer que tous les aspects environnementaux seront complètement évalués en fonction des exigences du gouvernement fédéral.

* * *

[Traduction]

LES FORÊTS

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts.

Le ministre sait, comme la plupart des Canadiens, que les ententes de mise en valeur des ressources forestières négociées au départ avec les provinces témoignaient d'une grande prévoyance. Il a été prouvé hors de tout

doute que ces accords ont eu du bon tant pour l'environnement que pour l'économie. D'un bout à l'autre du pays, il y a des gens qui veulent que ces accords soient renouvelés. Celui qui a été conclu avec la Colombie-Britannique expire à la fin de la semaine, et il serait inconcevable qu'il ne soit pas renouvelé.

Le ministre des Forêts pourrait-il nous donner l'assurance qu'ils sont, lui et son gouvernement, décidés à renouveler cet accord?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, la question de mon collègue attire l'attention sur le franc succès qu'a connu la première génération d'ententes sur la mise en valeur des ressources forestières, non seulement du point de vue de la création d'emplois et de la régénération de nos forêts d'intérêt commercial. Beaucoup de gens considèrent que ces ententes constituent le plus vaste programme de régénération environnementale jamais mis en oeuvre au Canada.

Malheureusement, je ne suis pas en mesure d'annoncer aujourd'hui le renouvellement de l'entente concernant la Colombie-Britannique. Toutefois, comme mon distingué collègue le sait, l'entente conclue avec le Nouveau-Brunswick a été renouvelée et celle de la Nouvelle-Écosse aussi. En ce qui concerne les autres provinces, les discussions vont bon train. Le gouvernement fédéral est encore fermement engagé à renouveler ces ententes.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le grand chef Matthew Coon Come du grand conseil des Cris du Québec a déclaré aujourd'hui qu'on ne peut pas détruire l'environnement du Canada pour satisfaire les insatiables besoins d'énergie de New York.

Nous entendons très souvent parler, depuis environ un an, de l'évaluation environnementale du projet Baie James II. Le ministre donnera-t-il, dès maintenant aux Canadiens l'assurance qu'aucune partie de ce projet ne sera mise en chantier avant que ses conséquences pour l'environnement ne soient vérifiées par le gouvernement fédéral d'une façon indépendante, exhaustive et publique?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux confirmer l'engagement que notre gouvernement a pris d'appliquer intégralement les exigences du processus d'examen des évaluations environnementales.